

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 avril 2014

Compte-rendu sommaire

Le six avril 2014, à 11 heures 00, le conseil municipal de la commune de PANOSSAS, légalement convoqué le 1^{er} avril 2014, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Pierre PERROT, Maire.

PRESENTS : Louis MICHUT – Christophe CANDY – Stéphane ANTONIOTTI – Christophe GIRIN – Grégory GIBBONS – Catherine PEZET – Annie DURAND – Marc CHIAPPINI – Dorsafe CHERIF – Richard GAUTRUCHE – Thierry LAVERGNE – Pierre PERROT - Virginie DE OLIVEIRA – Monique CHIPON – Anne-Marie PEREZ

11 h 00 : Ouverture de la séance :

Monsieur Pierre PERROT, Maire, déclare la séance ouverte et a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Anne-Marie PEREZ pour assurer ces fonctions.

Monique CHIPON a pris la présidence de l'assemblée et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, élu au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative s'il y a un troisième tour.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Stéphane ANTONIOTTI et Dorsafe CHERIF.

D.2014.006 ELECTION DU MAIRE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 06

Pierre PERROT a obtenu 10 (dix) voix.

Pierre PERROT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de Pierre PERROT, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints, élus selon les mêmes modalités que le Maire.

D.2014.007 CREATION POSTES ADJOINTS

La Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au Maire maximum.

La commune disposait à ce jour de 3 adjoints, et 2 conseillers délégués.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au Maire.

D.2014.008 ELECTION DES AJOINTS

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 08

Annie DURAND a obtenu 13 (treize) voix.

Annie DURAND ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 08

Marc CHIAPPINI a obtenu 13 (treize) voix.

Marc CHIAPPINI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME AJOINT

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 06

Louis MICHUT a obtenu 11 (onze) voix.

Louis MICHUT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME AJOINT

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 06

Dorsafe CHERIF a obtenu 10 (dix) voix.

Dorsafe CHERIF ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée quatrième adjointe et immédiatement installée.

Après l'édition du procès-verbal des élections, la séance du conseil municipal a continué.

Monsieur PERROT donne la liste des différents organismes dans lesquels il convient de nommer rapidement des représentants, sachant que la création des commissions municipales aura lieu lors d'une prochaine réunion.

D.2014.009 Désignation des délégués représentant la commune au sein du Syndicat Mixte Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Désigne M Louis MICHUT, délégué titulaire et M. Christophe CANDY, délégué suppléant.
(13 voix pour – 2 abstentions)

D.2014.010 Désignation des délégués représentant la commune au sein du Syndicat des eaux de Chozeau-Panossas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne M Louis MICHUT et M. Christophe CANDY délégués titulaires

Et Marc CHIAPPINI et Christophe GIRIN délégués suppléants.

Il est rappelé que les représentants au sein du Syndicat de Gestion des Eaux seront élus parmi les représentants des différents Syndicats des Eaux du secteur qui adhèrent à ce Syndicat.

D.2014.011 Désignation des délégués représentant la commune au sein du Syndicat de Marsa

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne M Louis MICHUT, Christophe CANDY et Marc CHIAPPINI délégués titulaires et M. Christophe GIRIN et Thierry LAVERGNE délégués suppléants.

D.2014.012 Désignation des délégués représentant la commune au sein du Syndicat des énergies du département de l'Isère (SEDI)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Désigne M Louis MICHUT, délégué titulaire et M. Christophe CANDY, délégué suppléant.

D.2014.013 Désignation des délégués représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique sur le pays de l'Isle Crémieu (SIVU)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Désigne M Pierre PERROT représentant de la commune.

D.2014.014 Syndicat Lycée de Pont de Chéruy

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Désigne Mme Catherine PEZET et Anne-Marie PEREZ déléguées titulaires et M. Christophe CANDY et Mme Monique CHIPON, délégués suppléants.

D.2014.015 Syndicat du Collège de Tignieu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Désigne Mme Catherine PEZET et Anne-Marie PEREZ déléguées titulaires et M. Christophe CANDY et Mme Monique CHIPON, délégués suppléants.

D.2014.016 Nomination des représentants au sein de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu :

Considérant l'ordre du tableau,

Considérant qu'il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune de Panossas au sein du conseil communautaire de *la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu*,

Considérant que le premier adjoint Annie DURAND et le deuxième adjoint Marc CHIAPPINI renoncent à siéger au sein de la communauté de communes de l'Isle Crémieu

Le conseil municipal acte :

- le conseiller communautaire titulaire est Pierre PERROT
- le conseiller communautaire suppléant est Louis MICHUT,

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture de classe

Pierre PERROT informe le conseil municipal qu'un courrier de la DASEN a été reçu en Mairie laissant apparaître une fermeture de classe sur le site de Panossas. Il est convenu qu'un courrier soit fait auprès de l'inspection pour demander l'annulation de cette décision, en soutien aux familles et à la qualité du service.

Info desserte internet

Les travaux réalisés par Orange sont en cours mais ont pris du retard sur le programme initialement annoncé. Il faut que l'armoire soit installée et contrôlée avant sa mise en service réelle. Les utilisateurs devront ensuite prendre attache auprès de leur opérateur pour obtenir le débit supplémentaire (ADSL 20 mégas). Pierre PERROT signale que le responsable de Orange lui annonce une date commerciale début juin.

Pour info, dates prévisionnelles prochaines réunion de conseil :

Mercredi 16 avril 2014 à 19 h 00

Mercredi 30 avril 2014 à 19 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.